

ACCORD POLITIQUE SALARIALE 2006

Entre

- SPP, d'une part,

Et

- CFTC

- CGC

- CILP

- CSTP

- SGLCE - CGT

- SNPEP - FO

- SNE - CFDT

PP-UFICT - CGT

d'autre part,

Handwritten signatures and names:
- CFTC: *[Signature]*
- CGC: *Henri Louis LORCE*
- CILP: *Michel BRUNOT*
- CSTP: *Patrick CIE BOULCH*
- SGLCE - CGT: *Laurent JOSEPH*
- SNPEP - FO: *[Signature]*
- SNE - CFDT: *Joël PRILLOI*
- PP-UFICT - CGT: *Loïc DANIEL*
- *Secrétaire des enseignants Eric MOREAU*

Il a été convenu ce qui suit.

Les parties se sont rencontrées pour examiner la politique salariale pour l'année 2006.

Les parties conviennent de solder l'année 2005, et d'engager la politique salariale 2006 par l'application d'un premier palier de 0,80 % sur les barèmes de salaires des ouvriers, employés et cadres au 1^{er} juin 2006.

Les parties conviennent de se rencontrer début septembre pour déterminer le niveau du deuxième palier intervenant le 1^{er} octobre 2006, en tenant compte de l'évolution des indices officiels et de la situation économique des entreprises.

Fait à Paris, le 23 mai 2006

Pour le SPP

Pour

[Signature]

[Multiple handwritten signatures]